

# Bama GmbH

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale	04 43206 000 C 001_2 985 0202 Midsole Cleaner
Code du produit.	360000011124
N° CAS	Non applicable.
N° CE	Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH	Pas connu.
Identificateur de formule unique (IFU)	SAW9-J4KQ-FU65-QDE0

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée	Agent de nettoyage .
Utilisations Déconseillées	Cosmétiques, produits d'hygiène personnelle.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant	
Identification de la société	Bama GmbH
Adresse du Fabricant	Pfalzgraf-Otto-Str. 50 Mosbach Germany
Code postal	D-74821
Téléphone:	+49(0)6261/801-0
Fax	Pas connu.
Email	SDSBama@bama.eu
Heures de bureau	

Fournisseur	
Identification de la société	Deichmann SE
Adresse du Fournisseur	Deichmannweg 9 45359 Essen Germany
Code postal	45359 Essen
Téléphone:	+ 49 (0) 800 50 20 500
Fax	Pas connu.
Email	info@deichmann.com
Heures de bureau	

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence	Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.
Contacteur	+00 331 400 548 48, + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
-----------------------------------	--

**2.2 Éléments d'étiquetage**

	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
--	--

Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) de mise en garde	P102: Tenir hors de portée des enfants. __

Exigences supplémentaires relatives à l'étiquetage	Réglementation sur les détergents : <5%Tensio-actifs anioniques, <5%Les phosphates, >=5%-<15%tensio-actifs non-ioniques . parfum et Conservateur : alcool benzylique, PHÉNOXYÉTHANOL
--	---

**2.3 Autres dangers**

	Rien de connu.
--	----------------

**2.4 Autres informations**

	Aucun.
--	--------

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

# Bama GmbH

## 3.1 Substances

Non applicable.

## 3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Amides, huile de colza, N-(hydroxyéthyl), éthoxylée	85536-23-8		2.5-10	Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Chronic 3 H412	GHS07
alcool benzylique	100-51-6	202-859-9 01-2119492630-38-XXXX	2.5-10	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332	GHS07
Acides gras, coco, esters 2-sulfoéthyliques, sels de sodium	61789-32-0	263-052-5 01-2119974104-40-XXXX	2.5-10	Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 3 H412	GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
alcool benzylique	100-51-6			Acute Tox. 4 (H302) : 500.000 Acute Tox. 4 (H332) : 11.000

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau Laver la peau à l'eau.

Contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion Rincer la bouche à l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant. De l'eau, Dioxyde de carbone, Poudre sèche, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pression

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non attribué. L'échauffement peut provoquer une décomposition.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant.

# Bama GmbH

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec les yeux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Refermer le récipient après usage. Ne pas congeler.

Température de stockage

10-35°C.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts Fortement acide. Fortement alcalin.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage ..

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Aucune Limite d'exposition attribuée.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux

Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau

Non requis normalement.



Protection respiratoire

Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques

Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Frais
Point de fusion/point de congélation	-4°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	99°C
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	>74°C
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	5-7
Viscosité	Viscosité dynamique : 5cP @ 20°C
Solubilité	Emulsionne dans l'eau.

# Bama GmbH

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Masse volumique (g/ml) : 988.5-1028.5kg/m <sup>3</sup> @ 20°C
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

## 9.2 Autres informations

Contenu du composant organique volatil (%) :	0.07
Masse volumique (g/ml) volatile	0.68kg/m <sup>3</sup> @ 20°C
Poids moléculaire	159.63g/mol

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Non attribué.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Fortement acide. Fortement alcalin.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 5555.56000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 122.22000
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé.
L'allaitement	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas.

# Bama GmbH

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

## 12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

### 13.2 Autres informations

Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.  
Codes déchets UE : 20 01 30Reinigungsmittel mit Ausnahme derjenigen, die unter 20 01 29 fallen

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Non classifié comme dangereux pour le transport.**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Amides, huile de colza, N- (hydroxyéthyl), éthoxylée (85536-23-8), alcool benzylique (100-51-6), Acides gras, coco, esters 2-sulfoéthyls, sels de sodium (61789-32-0)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) alcool benzylique (100-51-6)

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil Non indiqué

# Bama GmbH

concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

## Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-3, 9, 15

### LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger	Aucun.  GHS07: SGH: Point d'exclamation
Classification des dangers	Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3
Mention(s) de Danger	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention(s) de mise en garde Acronyme	Aucun. ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Dégagements de responsabilité	Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Bama GmbH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Bama GmbH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.